

**Révision allégée n°2 du  
Plan Local d'Urbanisme de Commentry**

**Communauté de Communes de  
Commentry, Montmarault,  
Néris les Bains**

**Enquête publique**

**Conclusions**



**Enquête publique du 2 mai au 2 juin 2017**

***Alain MICHEL commissaire enquêteur***

Un agriculteur possède une propriété sur la commune de Commentry. Le zonage du PLU de la commune classe sa propriété en zone agricole (A) et en zone naturelle (N).

Ce dernier élève des chevaux dans la partie classée N. Afin de pérenniser son élevage, il souhaite construire un hangar pour stocker du foin et abriter ses chevaux. Or le règlement de la zone N interdit toute construction. Seule une modification du zonage permettra de satisfaire les besoins de l'agriculteur.

Pour cette raison, la Communauté de Communes de Commentry, Montmarault, Nérís Communauté a souhaité réviser le PLU de la commune de Commentry afin de modifier le classement de moins d'un hectare (6.377m<sup>2</sup>) de terrain de la zone N en zone A

Il s'agit d'une révision allégée qui n'impacte pas le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU.

La chambre d'agriculture a émis un avis favorable à cette révision, que je partage, car elle permet de développer l'exploitation agricole.

Cette enquête publique s'est déroulée du 2 mai au 2 juin 2017.

Le public a été suffisamment informé par la presse, la publication du dossier sur le site internet de la ville de Commentry, par l'affichage dans la mairie et la Communauté de Communes de Commentry, Montmarault, Nérís et il a pu s'exprimer en toute liberté.

Aucune observation n'a été faite sur ce dossier.

Ma visite sur place m'a permis de constater que la construction d'un hangar n'impacterait pas le caractère naturel de cette zone.

**En conséquence je donne *un avis favorable* pour qu'il soit procédé à la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Commentry.**

Fait à Montluçon le 15 juin 2017



Alain MICHEL commissaire enquêteur